

âme et conviction. D'après le commentaire 144 de la 4<sup>e</sup> édition de l'ouvrage de Beauchesne, la règle veut, dans les deux Chambres du Parlement, que les députés parlent d'abondance et ne donnent pas lecture d'un discours écrit ou préparé d'avance, car si cette lecture était permise, les députés pourraient lire des discours préparés par d'autres personnes et faire perdre le temps de la Chambre.

J'ai remarqué que les quatre derniers orateurs ont lu leur discours à la Chambre. Je crois qu'il faudrait appliquer le Règlement, monsieur l'Orateur.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. J'accepte le rappel au Règlement du député. Selon une vieille coutume de la Chambre, les discours ne doivent pas être lus mais, comme l'a indiqué le député, prononcés avec conviction. Le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan) se reportait peut-être à des notes. Je suis certain que ses dernières observations seront bien senties.

**M. Hogan:** Je me servais du même genre de notes que celles dont s'est servi le premier ministre cet après-midi.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Et que celles dont s'est servi aussi le chef de l'opposition (M. Clark).

**M. Rodriguez:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Au début de la journée, le député qui a fait appel au Règlement a prononcé son discours à partir de notes, tout comme le premier ministre cet après-midi.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il a lu tout un texte que nous avons sous les yeux.

**M. Rodriguez:** Tout comme le député de Kingston et les Îles (M<sup>lle</sup> Macdonald). Si on laisse les députés soulever des objections semblables chaque fois qu'un député conservateur lit son discours, nous passerons notre temps à invoquer le Règlement.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, je vous prie. Le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan) a la parole.

**M. Hogan:** Le Nouveau parti démocratique rejette les politiques actuelles des conservateurs et des libéraux qui donneraient plus de pouvoir aux provinces riches, ce qui entraînerait la balkanisation du Canada et une désunion grandissante. Je puis dire cela, mon ami, avec ou sans notes.

Troisièmement, le NPD réitère sa détermination à défendre et à promouvoir l'anglais et le français, nos deux langues officielles, et la multiplicité de nos cultures qui enrichiront et renforceront l'étoffe nationale; il reconnaît en outre que l'existence d'un Canada bilingue dépend de la présence de Québec où le français est la langue de travail tout comme l'anglais est la langue de travail dans la plupart des autres provinces.

Quatrièmement, que dans la mise en œuvre des programmes nationaux existants, et dans la mise sur pied de nouveaux...

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je crois que le député a presque terminé son discours. Étant donné qu'il a été malencontreusement interrompu à plusieurs reprises, on devrait certainement lui permettre de le terminer.

**Des voix:** Bravo!

### Unité nationale

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Je pense que les interruptions ont rogné environ une minute et demie de son temps de parole. On devrait peut-être permettre au député de continuer.

**Des voix:** D'accord.

**M. Hogan:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je remercie les députés pour me permettre de reprendre le temps que j'ai perdu à cause de certaines interruptions intempestives.

Quatrièmement, en ce qui concerne les programmes tant actuels que futurs, que le Nouveau parti démocratique insiste sur la délégation de nombreux pouvoirs administratifs aux provinces et affirme la nécessité pour le gouvernement fédéral de mettre sur pied, de concert avec les gouvernements provinciaux, de nouvelles politiques et de nouvelles structures qui répondent mieux aux besoins et aux aspirations régionaux et qui permettent aux citoyens de toutes les régions et de toutes les provinces d'atteindre leurs objectifs économiques et culturels au sein d'un seul et même pays.

Enfin, cinquièmement, que l'attitude de confrontation qui marque les relations entre le gouvernement d'Ottawa et les gouvernements provinciaux depuis une dizaine d'années cède le pas à un esprit de collaboration, grâce à un contact permanent entre les dirigeants fédéraux et leurs homologues provinciaux.

Long live a free Canada—Vive le Canada libre.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. Bernard Loiseau (Chambly):** Monsieur le président, je serai fidèle au Règlement de la Chambre, étant donné que je n'ai aucun discours d'écrit. S'il en est ainsi, c'est que pour participer à un tel débat, un orateur, un député de la Chambre peut s'en remettre à une série de statistiques des plus imposantes, il peut s'en remettre à une série de déclarations d'hommes d'universités, de journalistes ou encore de politiciens, ou il peut comme j'ai choisi de le faire, s'en remettre à ses impressions personnelles après avoir voyagé à travers ce pays.

En entendant les remarques de plusieurs députés de tous les partis, nous entendons: prix à payer, nous entendons: 15 novembre. Nous entendons des mots-types qui sont devenus dans mes oreilles des espèces de clichés, comme au Québec où nous avons développé des mots-clichés comme souveraineté-association, comme statut particulier, comme gouvernement du Québec, seul représentant des francophones dans ce pays. Nous avons trouvé l'expression souveraineté culturelle. Nous avons été nous aussi de fort bons précurseurs dans l'élaboration de certains clichés.

Les anglophones, de leur côté, si on peut cataloguer, ont été les meilleurs défenseurs du cliché «*What does Quebec want?*», et si en 1977 nous entendons encore ces propos, si dans l'esprit de gens de Windsor que j'ai visités il n'y a pas plus de deux mois, dans l'esprit de gens de Calgary où j'étais il y a environ quatre semaines, si dans l'esprit des gens de Picton, si dans l'esprit de gens un peu partout à travers le pays cette question «*What does Quebec want?*» est encore posée, je me demande avec quelle ferveur les députés, quel que soit leur parti, ont pu voter et ensuite défendre la loi sur les langues officielles.

La réalité canadienne, monsieur le président, m'apparaît un peu comme ceci: il y a d'un côté un peuple surpris et de l'autre, un peuple impatient, un peuple surpris parce que jusqu'à 1962 c'est vrai que la population du Québec, probablement à cause d'une décision collective qui lui appartenait, avait refusé de s'instruire collectivement, de s'éduquer. Par contre, depuis